

Créer et s'épanouir ensemble en toute sécurité !

Mesures Covid - Protocole interne Septembre 2020

Communication concernant les mesures de sécurité prévues, obligatoires et recommandées

Vous avez inscrit votre enfant, ou vous vous êtes vous-même inscrit à une des activités de Terre Franche, nous vous remercions de votre confiance. Afin d'assurer **ensemble** au **maximum la sécurité** sanitaire de nos activités, voici les informations essentielles à vous communiquer.

Le présent document est destiné à répondre aux éventuelles questions que vous vous posez, mais n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Principes de base :

Le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 12 ans. En fonction de l'activité, si l'espace, l'aération et la situation le permettent, le masque pourra être ôté pendant l'activité. Il doit cependant être porté dans les couloirs et espaces de circulation dans et autour du bâtiment.

Le lavage des mains (ou gel hydroalcoolique pour les adultes) est obligatoire à l'entrée et à la sortie du bâtiment. La distanciation sociale d'1m50 (ou 1 m si assis) est de rigueur.

Avant l'activité :

Terre Franche se réserve le droit de refuser un participant ou un membre de l'équipe d'encadrement présentant des symptômes viraux laissant présager une infection de type Covid-19. Il est demandé de signaler si des symptômes tels que toux, rhume, difficulté respiratoire ou fièvre sont apparus dans les 5 jours précédant le début de l'activité chez le participant ou dans son entourage propre. La question sera posée à chaque arrivée sur le lieu de l'activité. Une liste de présence sera prise par les animateurs. Il sera notamment demandé aux personnes qui présentent des symptômes (fièvre, toux), qui ont été testées positives il y a moins de 15 jours ou qui ont été en contact durant les 15 derniers jours avec un cas positif de ne pas participer à des événements publics.

Plan de circulation dans le bâtiment :

En fonction de l'atelier auquel vous participez, vous disposez d'un document précisant les lieux d'entrée et de sortie de l'atelier.

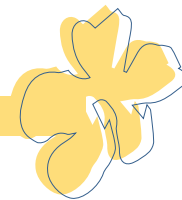
Plan A : Ateliers théâtre, danse, djembé
Plan B : Ateliers arts plastiques, chant
Plan C : Ateliers accordéon

Sauf situation exceptionnelle, l'entrée ne sera pas autorisée aux parents, excepté pour accompagner les très jeunes enfants lors des premières séances. L'équipe d'encadrement vous accueillera à la porte d'entrée indiquée sur votre plan et vous êtes tenus d'être présents à la sortie afin d'accueillir l'enfant.

Nous vous demandons de respecter au mieux les horaires d'entrée et sortie afin d'éviter des contacts inutiles dans les espaces extérieurs.

Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique. Le temps d'échange oral avec le parent est nécessaire mais sera au maximum limité à l'essentiel.

Paiement - Procédure d'annulation et de remboursement



Seuls les paiements électroniques sont acceptés.

En cas d'annulation par Terre Franche, sur base des décisions des autorités sanitaires ou en cas de maladie du personnel encadrant sans possibilité de le remplacer, le remboursement est prévu au prorata des séances annulées.

Organisation des activités

Les locaux seront aérés minimum trois fois par jour. L'animateur veillera à éviter ou réduire au maximum les échanges de matériel et d'objet. Le matériel utilisé / surfaces utilisés seront nettoyés après chaque activité ou mis en quarantaine. Les sanitaires des salles occupées seront nettoyés après chaque atelier.

Organisation de la santé

Référent santé

Terre Franche dispose d'un référent santé avec qui nous sommes en concertation durant la préparation et le déroulement des activités.

Il s'agit de la Maison médicale des Bolettes à Leuze.

Soins

- Les soins (plaies, bosses et bobos) seront dispensés après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique et éventuellement avec des gants. La personne qui assure le soin porte un masque.

Procédure d'urgence en cas d'infection COVID-19

Terre Franche prévoit une procédure d'urgence de gestion des cas de COVID19 lorsqu'un participant ou un encadrant manifeste des symptômes en cours d'accueil.

En cas de suspicion de contamination COVID-19, l'enfant/l'encadrant sera directement écarté. – Nous prévoyons un lieu pour placer les participants ou encadrants manifestant des symptômes de COVID-19 en « isolement ». Les parents seront immédiatement avertis de la situation et seront invités à trouver une solution rapide de recueil de l'enfant. Le référent médical sera averti également.

De manière douce, sûre et adaptée aux enfants, un seul membre du personnel s'occupera du participant ou de l'encadrant en attendant son départ. Celui-ci portera un masque.

Les parents des autres participants de la suspicion ou de la contamination d'un des participants de l'activité seront informés. Les locaux qu'a fréquentés le participant suspecté de COVID19 seront désinfectés.

Comme tout opérateur, nous restons soumis aux réglementations en vigueur, qu'il s'agisse de nouvelles décisions concernant les mesures sanitaires ou de l'organisation du traçage par les autorités.



**Des questions ?
Contactez-nous !**

**081/58-08-31
info@terre-franche.be**